

DÉPARTEMENT
de la
Charente-Maritime

ARRONDISSEMENT

CANTON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de _____

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du _____ 194__

OBJET :

L'an mil neuf cent _____, le _____ du mois
d _____, le Conseil Municipal de _____
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
M. _____, en session { ordinaire
extraordinaire
d'après convocations faites le _____ 194__.

NOMBRE
de
Conseillers municipaux
ayant pris part au vote :

Etaient présents : MM. _____

DATE
de l'affichage, à la porte
de la mairie, du compte
rendu de la séance :

Absents : MM. _____

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en
exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884,
procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le
sein du Conseil.

M. _____, ayant obtenu la majorité des
suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

Reuf

1913 - MR MASSON - RENNAIS - LA ROCHELLE

Fait et délibéré à _____
les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MM. _____

N'ont pas signé : MM. _____

Si le vote a eu lieu au
rutin public, établir à
suite la désignation de
ur vote (Art. 51 de la loi
5 avril 1884).

Mentionner à la suite
cause qui les a empêchés
signer (Art. 57 de la loi
unicipale).



Pour extrait conforme :

TRAITE de GRS à GRS (de régularisation)

ENTRE :

Monsieur Louis NI Charles, Maire de Royan, autorisé par délibération du Conseil municipal en date du 19 septembre 1946.

ET :

Monsieur [Nom], Plâtrier, demeurant à Royan, Boulevard Rolland.

Il a été convenu ce qui suit :

Monsieur [Nom] s'engage à effectuer divers travaux de plâtrerie à l'école Jules Verne, pour le montant total de 20.577 frs 40 (Vingt mille cinq cent quatre-vingt-sept francs quarante).

Fait, le 19 septembre 1946

L. NI Charles,



Le Maire,



14948

